

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 015 DU 15 FEVRIER 2022 PORTANT NOMINATION  
DE CERTAINS HAUTS CADRES AU MINISTERE DU COMMERCE, DU  
TRANSPORT, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des  
Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du  
28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du  
19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de  
la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/094 du 09 novembre 2020 portant Réorganisation du Ministère  
du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme ;

Sur proposition du Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du  
Tourisme ;

DECRETE :

**Article 1** : Est nommé Directeur Général des Transports :

**Ir. Innocent NIBIZI.**

**Article 2** : Est nommé Directeur Général du Commerce :

**Monsieur Sévérin WAKARERWA.**

**Article 3 :** Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 4 :** Le Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 15 février 2022

Evariste NDAYISHIMIYE.-

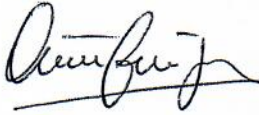
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI  
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DU  
TRANSPORT, DE L'INDUSTRIE  
ET DU TOURISME,



Marie Chantal NIJIMBERE.

